

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 81 (1936)
Heft: 4

Rubrik: Chronique suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SUISSE

L'armée suisse, Mesdames et Messieurs... !¹

Il y a quelques années, parut un ouvrage de M. Banse, professeur de sciences militaires à l'université de Brunswick, dans lequel l'auteur faisait ressortir qu'en cas de conflit franco-allemand l'invasion de la Suisse devait être préférée à celle de la Belgique ; c'était bien notre tour ; notre bon peuple en éprouva un certain étonnement, lequel fut d'ailleurs de courte durée. N'avions-nous pas, quelque part à Berne, des « autorités militaires » dont le devoir essentiel est précisément de veiller en tout temps à la sécurité du Pays !

En septembre 1933, le journaliste anglais *Augur* (alias Poliakoff, comme son nom l'indique) révéla aux lecteurs du *Petit Parisien* l'existence du fameux *Plan d'invasion de la Suisse*, qu'aurait conçu l'état-major allemand en vue de tourner les fortifications françaises par notre territoire et de rechercher la bataille décisive dans la région de Lyon, d'une importance capitale pour la France ; les citoyens de la plus vieille démocratie du monde connurent une nouvelle émotion, qui dura au moins 48 heures ! Il est juste d'ajouter que les desseins prêtés aux Allemands par *Augur* furent démentis, quelques jours plus tard — exactement le 29 septembre — par les milieux officiels de Berlin.

En 1935, le Conseil fédéral, sur la proposition de son ministre de la guerre, soumet aux Chambres le projet d'une nouvelle loi militaire portant notamment à 90 jours (au lieu de 67) la durée de nos écoles de recrues ; cette mesure est destinée à améliorer l'instruction initiale de nos milices, et à augmenter la valeur combative de l'armée. Nos grands chefs — constituant la Commission de défense nationale responsable de notre préparation à la guerre — estiment que seul ce nouveau régime est de nature à remédier aux lacunes de notre système militaire.

Banse et Augur ayant disparu dans les coulisses, le calme est revenu en Helvétie. Les journaux — et pas même *Paris-Soir* avec son Bélinogramme — ne parlent encore de la guerre italo-éthiopienne. On ignore que l'Abyssinie dispose de si nombreux points stratégiques susceptibles d'être défendus par un fusil-mitrailleur ; et du Négus, on ne connaît que la barbe assyrienne,

¹ Paru dans la *Gazette de Lausanne*, du 20. 4. 36. (Réd.).

le regard innocent, l'avion royal que lui a amené le démocratique Mittelholzer au son du tam-tam (lequel tam-tam n'a rien à voir, bien entendu, avec le lancement de l'ouvrage relatant la visite de notre as des as au ras des ras...) et ce bon vieux lion de Juda assoupi quelque part dans le désert ! C'est le beau temps.

Le malheur voulut que le Conseil fédéral choisît précisément cette époque bénie — la paix régnant — pour demander l'urgente adaptation de nos institutions militaires aux conditions de la guerre moderne. On pousse même l'outrecuidance jusqu'à parler de fortifier le pays. La suite de cette histoire est connue. Une partie du peuple souverain s'alarme. Lancé d'une main sûre, le referendum aboutit et, pendant de nombreuses semaines, nos citoyens-soldats discutent le projet de l'état-major général. Et l'on voit nos grands chefs militaires battre la campagne pour justifier, dans des conférences contradictoires — aux yeux de l'appointé sanitaire Meylan et du soldat du train Muller — la nécessité de la réforme envisagée.

En Suisse romande, ce nouvel impôt du sang est accueilli avec une certaine froideur ; on a déjà l'impôt sur le vin... ! Cependant la loi militaire est acceptée, à une faible majorité.

Mais voici que les troupes allemandes viennent d'occuper la Rhénanie, qu'elles ont l'intention de fortifier. Notre frontière de Bâle à Schaffhouse n'est plus qu'à une portée de canon. Face à l'Allemagne, les Français se sont installés — dans l'espace d'une nuit — sur la ligne Maginot, mettant en place leurs troupes de couverture. La Belgique prolonge au nord-est les fortifications françaises. La Hollande, de son côté, vote un crédit exceptionnel de 53 millions de florins pour procéder à un méthodique renforcement de son système défensif. La Suède et le Danemark suivent le mouvement. L'Angleterre va créer de toutes pièces une puissante armée de terre. L'Autriche réintroduit le service militaire obligatoire.

Alors une nouvelle émotion s'empare du peuple suisse, qui s'étonne souverainement que nous n'ayons encore aucun ouvrage fortifié à nos frontières, — que notre aviation, trop peu nombreuse, ne soit pas à la hauteur des multiples tâches qui lui pourraient incomber, — que la « défense contre avions » ne soit pas organisée, — que la protection des populations civiles soit demeurée à sa phase de démarrage (ce n'est pas le masque à gaz qui assure cette protection, mais avant tout l'abri souterrain), — que la réorganisation de nos troupes — dont on parle depuis tant d'années — n'ait pas été effectuée, qu'enfin notre défense nationale, comparée à l'état de préparation militaire de tous nos voisins, accuse encore de si nombreuses lacunes. Qu'a-t-on donc fait à Berne ?

A Berne, le ministre de la guerre, la commission de défense nationale et le service de l'état-major général — parfaitement conscients des nécessités de l'heure et des besoins de l'armée — *ont fait ce qu'ils ont pu*, avec les moyens et les crédits mis à leur disposition par les Chambres !

Alors, l'avenir étant décidément sombre, on va voter d'urgence 235 millions pour remédier à certaines imperfections. Dans quelques années, si des circonstances identiques se reproduisent, on rééditera le même geste. Ainsi l'armée suisse poursuit inlassablement sa course « à la recherche du temps perdu » !

Les lacunes que nous avons signalées ici à plus d'une reprise sont-elles imputables au système de milices ? Nos lecteurs savent que nous ne le pensons pas ; ils connaissent notre confiance, notre foi dans la valeur du principe milicien, qui conditionne l'instruction et l'organisation de notre armée. Mais ce principe — pour les raisons que nous avons rappelées — n'a jamais pu être exploité dans la mesure qu'il aurait fallu, qu'il faudrait. Parce que, dès qu'il s'agit de perfectionner nos institutions militaires et de suivre l'évolution dont nos voisins prennent constamment l'initiative, nous nous consumons dans des luttes stériles, des discussions gratuites et que nous ne faisons pas confiance aux hommes qui portent la lourde responsabilité de notre préparation à la guerre !

235 millions ! Cela permettra certes d'acheter des avions, des canons et de construire quelques forts. C'est l'aspect matériel et technique du problème qui se pose aujourd'hui à la conscience du peuple suisse ! Mais au-dessus des questions matérielles — et les dominant de haut — il y a les qualités de l'esprit et du cœur ; il y a l'attachement au pays et le culte de la Patrie, seuls susceptibles d'engendrer l'unité morale pendant la paix et donc l'unité d'action à la guerre. Ce sont des vérités éternelles, mais il n'est pas inutile de les rappeler à l'heure où se pose, une fois de plus, le grave problème de la défense de notre sol.

L'armée — si elle a besoin de matériels modernes — demande aujourd'hui surtout à pouvoir s'appuyer sur ce « front moral », constitué par l'ensemble du pays, et faute duquel tout effort militaire demeurerait inopérant.

Cette communion entre le peuple et l'armée n'est-elle pas la plus belle expression de la confiance que les Suisses peuvent et doivent avoir dans la valeur de notre défense nationale ?

N'est-ce pas à notre pays surtout que s'adresse cette définition de Gustave Lebon, le grand sociologue français : « L'acquisition du matériel de guerre le plus compliqué ne vaut pas, pour un peuple, la possession d'un idéal capable d'unifier les âmes ».

Lieut.-col. R. M.